

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE SUBVENTION PEUPELEMENT FORESTIER



Intitulé du projet :

I – LE PORTEUR DE PROJET

● Raison sociale du porteur :

Statut :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Email :

Activité :

N° SIREN : Code NAF Révision 2 :

● Représentant :

Qualité :

Téléphone : Télécopie :

Email :

● Contact expert privé ou ONF :

Qualité :

Téléphone : Télécopie :

Email :

II – LE PROJET

Localisation : Canton :

Parcelle(s) cadastrale(s) :

Parcelle(s) forestière(s) :

Date prévisible de début de réalisation de l'opération :

Date prévisible d'achèvement de l'opération :

Type de document de gestion :

Référence du document de gestion :

Date de validité du document de gestion :

Descriptif sommaire des travaux ou de l'opération

(préciser les surfaces par nature de travaux et les essences)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Phasage des investissements

(l'année N correspond à l'année de démarrage du projet qui est à préciser)

Investissements	N	N+1	N+2	N+3

.....

.....

III – LA DEMANDE

Dépenses	Montant
TOTAL	

Coût global du programme d'investissement si différent de la demande :

Aides publiques sollicitées sur les mêmes postes de dépenses que le GIP Haute-Marne (précisez l'organisme) (1)	Aide sollicitée	Aide accordée	Type d'aide
			<input type="checkbox"/> subvention <input type="checkbox"/> prêt (2)
			<input type="checkbox"/> subvention <input type="checkbox"/> prêt (2)
			<input type="checkbox"/> subvention <input type="checkbox"/> prêt (2)
			<input type="checkbox"/> subvention <input type="checkbox"/> prêt (2)

(1) Proratisez les aides si leur assiette est plus large que celle du GIP Haute-Marne.

(2) En cas de prêt, précisez le montant accordé et son équivalent brut de subvention (ESB).

Pièces à joindre à la demande de déblocages des fonds à l'achèvement des travaux :

- Factures certifiées acquittées ;
- Certificat de réalisation des travaux conforme au projet signé par l'ONF pour la forêt soumise au régime forestier ou par l'expert forestier pour la forêt privée.

Le maître d'ouvrage s'engage à :

- communiquer l'ensemble des cofinancements publics sans exception, notamment les arrêtés des fonds européens, aides d'Etat et agences, aides ou avances des collectivités (dans le cas d'avance, l'équivalent subvention sera communiqué au groupement), réserves parlementaires,...
- faire la publicité du financement accordé, en cas d'octroi d'un financement par le GIP Haute-Marne, pendant la durée de l'opération et jusqu'à une année après son achèvement, sur le lieu de l'opération et dans tous média citant l'opération.

Fait le à

Signature / Qualité

IV – LA LISTE DES PIÈCES

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Sans objet
1 exemplaire original du présent formulaire de demande d'aide complété et signé par le porteur du projet	Tous	<input type="checkbox"/>	
Relevé d'identité bancaire	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Liste nominative récapitulative des propriétaires dont les projets sont regroupés, avec indication de la surface de chacune des propriétés	Structures de regroupement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe 1	Tous	<input type="checkbox"/>	
Plan permettant de localiser les parcelles concernées par les travaux.	Tous	<input type="checkbox"/>	
2 devis descriptifs et estimatifs prévisionnels détaillés du coût des travaux par nature de dépense	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Arrêté d'aménagement	Collectivités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décision d'agrément du plan simple de gestion ou l'attestation d'adhésion à un règlement type de gestion ou à un code des bonnes pratiques sylvicoles	Opérateurs privés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Dossier à retourner à :

GIP Haute-Marne - BP27 - 1 rue du Commandant Huguery - 52001 CHAUMONT Cedex
Tél 03.25.32.88.69 Fax : 03.25.32.88.71 Mail : contact@gip-haute-marne.fr

Annexe 1

Surface totale des travaux du projet : ha

Commune principale de situation des travaux :

Nombre d'îlots (éléments travaillés géographiquement distincts) :

1 – Description du peuplement initial

<input type="checkbox"/> Taillis simple	<input type="checkbox"/> Mélange taillis-futaie	<input type="checkbox"/> Futaie de qualité médiocre non adaptée à la station forestière	
		<input type="checkbox"/> Structure régulière	<input type="checkbox"/> Structure irrégulière
<input type="checkbox"/> Balivable (> 60 tiges d'avenir bien réparties par ha) <input type="checkbox"/> Non balivable	Richesse en réserves : <input type="checkbox"/> > 80/ha bien réparties <input type="checkbox"/> entre 40 et 80/ha bien réparties <input type="checkbox"/> < 40/ha Qualité des réserves : <input type="checkbox"/> Bonne <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Médiocre Surface terrière des réserves : m ² /ha	Hauteur dominante : m Diamètre moyen à 1,30 m : cm Densité : tiges/ha	Surface terrière : m ² /ha
Age du taillis : ans	Age du taillis : ans	Age du taillis : ans	
Essences et proportions de chaque essence :			
De la futaie :			
Du taillis :			

* L'âge est donné à 5 ans près ou par classe de 5 ans pour le taillis (par exemple taillis de 20 à 25 ans) et à 10 ans près ou par classe de 10 ans pour la futaie, sauf pour les peupleraies et les futaies régulières artificielles pour lesquelles l'âge exact est généralement connu.

2 – Etat de la régénération naturelle au moment de la rédaction de cette fiche

Présence de semis : Oui Non

Nombre moyen estimé de semis/ha sur les tâches de semis : semis/ha toutes essences confondues dont semis/ha de chênes, hêtres ou feuillus précieux.

% des parcelles à travailler couvertes par les tâches de semis : %

Hauteur moyenne des semis :

3 – Calendrier des exploitations dans le peuplement

Date de la coupe d'ensemencement et/ou du relevé de couvert :

Date des coupes secondaires :

Date de la coupe définitive :

4 – Produits commercialisables du peuplement en place

A fournir, sauf dans le cas de travaux portant sur un taillis simple non balivable

Répartition de la surface terrière en m ² /ha par catégories de diamètre				
Essence	(G) – PB 17,5 – 27,5	(G) – BM 27,5 – 47,5	(G) – GB 47,5 et plus	(G) – Total

	Quantité présumée sur écorce	Unité (m ³ ou tonnes)	Prix unitaire estimé (€/m ³)	Valeur totale estimée (€)
Bois d'œuvre / bois d'industrie				
Taillis et sous étage				
Houppler				
Valeur total estimée du peuplement				

5 - Station

La zone du projet est-elle couverte par un catalogue ou guide simplifié des stations ?

<input type="checkbox"/> Oui Nom du catalogue ou guide : Référence(s) de la ou des station(s) concernée(s) : Essence(s) recommandée(s) par le guide pour chaque station identifiée :	<input type="checkbox"/> Non Topographie : <input type="checkbox"/> Plateau <input type="checkbox"/> Fond de vallon <input type="checkbox"/> Pente :% et exposition : Profondeur du sol : cm Structure et texture : Profondeur d'apparition d'hydromorphie : cm Calcaire actif dans les 40 premiers cm : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
---	---

Observations particulières :

6 – Evaluation de l'impact environnemental

Partie qui servira de base à l'établissement d'une étude préalable aux travaux et qui devra démontrer la compatibilité des travaux programmés avec le respect des objectifs du réseau Natura 2000 – Etude obligatoire à fournir pour tout projet situé en zone Natura 2000

Si les terrains sur lesquels est situé le projet sont inclus dans un (des) périmètre(s) particulier(s), cocher la (les) case(s) correspondante(s) :

Milieu naturel inventorié ou protégé (ZNIEFF, réserve naturelle, arrêté de protection de biotope)

Site Natura 2000 : préciser le nom du ou des sites concernés :

Présence d'espèces protégées ou de milieux d'intérêt patrimonial (préciser lesquels) :

Patrimoine (site classé ou site inscrit, périmètre de 500 m d'un monument historique inscrit ou classé, zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager)

Eau ; Périmètre de captage d'alimentation en eau potable

Espace boisé classé à conserver au POS / PLU (renseignement en mairie)

Autre (préciser) :

Impact sur les sols :

Sensibilité du sol au tassement (par exemple, apparition de joncs lors des débardages) :

Oui Non

Lors des travaux projetés, mesures prévues pour limiter le tassement :

Impact paysager (visibilité de la parcelle depuis l'intérieur ou l'extérieur du massif forestier, proximité d'habitations ou de voies de circulation, massif très fréquenté,...) :

Faible Modéré Fort

Commentaire éventuel en cas d'impact fort :

Fait à, le

Le demandeur
Signature et cachet

Le maître d'œuvre (si différent du demandeur)
Signature et cachet

Déclaration des aides de minimis

Je soussigné
 (nom, prénom et qualité) représentant de

.....
 entreprise unique au sens de la définition figurant à l'article 2.2 du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, déclare :

n'avoir reçu aucune aide de minimis¹ durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration,

avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, les aides de minimis¹ listées² dans le tableau ci-dessous, durant les trois derniers exercices fiscaux dont celui en cours à la date de signature de la présente déclaration

Intitulé de l'aide	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ²	Organisme ayant attribué la subvention et référence du dossier ou de la décision	Montant de l'aide

¹ Les aides de minimis constituent une catégorie particulière d'aides publiques pour les entreprises. Les pouvoirs publics qui allouent des aides de minimis ont l'obligation d'informer les entreprises bénéficiaires, du caractère de minimis des aides attribuées. Le montant maximum d'aide de minimis est de 200 000€ par entreprise sur 3 exercices fiscaux.

² Si vous avez reçu une aide de minimis, cette aide a dû vous être notifiée par courrier par l'autorité publique attributaire (Etat, collectivités locales, établissements publics, agences...). Vous ne devez donc pas comptabiliser dans ce montant les aides qui ne sont pas expressément allouées au titre du règlement des minimis.